

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 2 DEC. 1988

N° 3491 /15.08.01

*divas*  
*7/5/88*

Monsieur l'Ambassadeur de la République  
Populaire de Chine

KIGALI.-

S/C de Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération

KIGALI.-

BSE  
*19* 5.12.88

Monsieur l'Ambassadeur,

Afin de pouvoir tester et apprécier à  
juste titre le degré d'éclairage des installations électriques du  
Stade Amahoro surtout du terrain de Football pendant la nuit, j'ai  
pensé qu'il était bon d'y organiser un match entre 18 et 22 heures.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander  
de bien vouloir mettre à notre disposition, avant sa réception  
provisoire, le terrain du Stade National Amahoro le 7 Décembre 1988  
à partir de 18 heures.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,  
l'expression de ma très haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
INDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

BAGAMBIRO Zéphyrin  
Secrétaire Général

